

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni Salle Mandela – 21 Rue du Stade à Grand-Charmont (25200), sous la présidence de M. Jean-Paul MUNNIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 02/04/2024

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 09

Présents : Mmes LAKHDER Nadia – MARKOVIC Biljana
Mrs CHARITE Pierre – CUGNEZ Jean-Pierre –LEBEAU François – MUNNIER Jean-Paul

Excusés : Mme CHENUS-MARTHEY Martine (pouvoir à Jean-Pierre CUGNEZ)
Mme LAZAAL Zahia (pouvoir à François LEBEAU)
M. DEGERT Roger (pouvoir à Pierre CHARITE)
M. WAECKEL Georges (pouvoir à Nadia LAKHDER)

Absent : M. BOUDJEKADA Ismaël

Secrétaire de séance : Mme Myriam LAYAFI

Objet : Compte Administratif Exercice 2023

Les membres du Conseil d'Administration, hors la présence de M. MUNNIER Jean-Paul, Président du CCAS, décident à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'approuver le compte administratif pour l'exercice 2023, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **291 198.14 €**

Recettes : **269 454 .93 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses : **868.75 €**

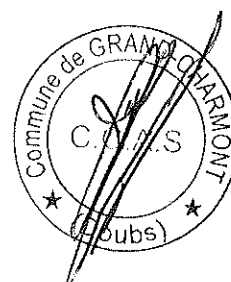
Recettes : **2 226.09 €**

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS
Jean-Paul MUNNIER



Acte rendu exécutoire après :
Envoi au Représentant de l'Etat le :
Publication ou notification du :